

Etats financiers annuels de SICAV

TUNISIE SICAV

TUNISIE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 Mai 2025**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes « LEJ AUDIT » représenté par M. Bessem JEDDOU.

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	398 887 852	438 145 353
Obligations et valeurs assimilées		394 900 890	420 369 028
Titres des Organismes de Placement Collectif		3 986 962	17 776 325
Placements monétaires et disponibilités		141 045 704	140 573 559
Placements monétaires	5	141 045 356	140 572 419
Disponibilités	6	348	1 140
Créances d'exploitation	7	1 257 889	0
TOTAL ACTIF		541 191 445	578 718 912
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	466 156	500 171
Autres créditeurs divers	9	2 786 956	827 544
TOTAL PASSIF		3 253 112	1 327 715
ACTIF NET			
Capital		506 780 798	544 990 925
Sommes distribuables de la période		31 157 534	32 400 272
ACTIF NET		537 938 333	577 391 197
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		541 191 445	578 718 912

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		31/12/2024	31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	10	28 977 951	30 467 569
Revenus des obligations et valeurs assimilées		28 930 009	30 270 902
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		47 941	196 667
Revenus des placements monétaires	11	12 338 144	13 935 875
Intérêts des certificats de dépôt		4 360 633	4 359 758
Intérêts des dépôts à vue		137 299	274 142
Intérêts des dépôts à terme		1 712 623	2 629 145
Revenus des prises en pension		6 127 588	6 672 830
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		41 316 094	44 403 443
Charges de gestion des placements	12	-6 745 184	-7 458 786
REVENU NET DES PLACEMENTS		34 570 910	36 944 657
Autres produits		0	1 631
Autres charges	13	-748 624	-742 782
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 822 286	36 203 506
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 664 752	-3 803 234
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		31 157 534	32 400 272
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 664 752	3 803 234
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-791 684	-1 108 744
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 649 323	2 125 696
RESULTAT NET DE LA PERIODE		34 679 926	37 220 458

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2024	31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	34 679 926	37 220 458
Résultat d'exploitation	33 822 286	36 203 506
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-791 684	-1 108 744
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 649 323	2 125 696
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-74 132 791	-122 866 049
Souscriptions		
Capital	307 028 780	409 579 470
Régularisation des sommes non distribuables	24 389 201	22 357 996
Régularisation des sommes distribuables	9 842 827	11 530 190
Rachats		
Capital	-374 411 865	-522 835 332
Régularisation des sommes non distribuables	-28 474 155	-28 164 949
Régularisation des sommes distribuables	-12 507 579	-15 333 424
VARIATION DE L'ACTIF NET	-39 452 864	-85 645 591
En début de période	577 391 197	663 036 786
En fin de période	537 938 333	577 391 197
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	4 954 467	6 037 742
En fin de période	4 341 893	4 954 467
VALEUR LIQUIDATIVE	123,895	116,54
TAUX DE RENDEMENT	6,311%	6,123%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 Décembre 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« TUNISIE SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 398 887 852 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
	Obligations et valeurs assimilées		382 139 126	394 900 890	73.41%
	Obligations des sociétés		74 214 010	75 499 180	14.03%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	15 000	300 000	310 356	0.06%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	4000	80 000	83 723	0.02%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	6 000	120 000	125 584	0.02%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	10 000	200 000	209 306	0.04%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	5 000	100 000	104 653	0.02%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	88 000	582 560	596 426	0.11%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	800 000	846 063	0.16%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	15 000	1 200 000	1 216 388	0.23%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	9 600	768 000	778 571	0.14%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	15 000	1 200 000	1 216 517	0.23%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TV	25 000	2 000 000	2 027 529	0.38%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	8 000	256 000	268 374	0.05%
TN0003600582	ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	666 000	685 464	0.13%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	700	14 000	14 898	0.00%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	5 000	100 000	106 419	0.02%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	10 000	200 000	203 476	0.04%
TNFUHZ3R7VRS	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9.60%	20 000	1 200 000	1 289 138	0.24%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	800 000	857 285	0.16%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	10 000	800 000	857 285	0.16%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	10 000	1 000 000	1 018 396	0.19%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	20 000	2 000 000	2 104 517	0.39%
	BATAM 2001	8 000	800 000	0	0.00%
	BATAM 2002	5 000	465 000	0	0.00%
	BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0.00%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	30 000	2 400 000	2 435 423	0.45%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	350 000	35 063 000	36 905 436	6.86%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	50 000	5 009 000	5 272 205	0.98%
TN0001300607	BTE 2010 B	25 900	777 000	787 560	0.15%
TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	200 000	208 934	0.04%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	400 000	417 869	0.08%
TN0001300623	BTE 2011 B	5 000	200 000	208 934	0.04%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	400 000	417 869	0.08%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	15 000	99 300	105 207	0.02%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	8 500	255 000	265 108	0.05%
TN0007340078	SERVICOM 2016	3 000	210 000	0	0.00%
TN0002601029	STB 2008/2	27 000	168 750	176 374	0.03%
TN0002601045	STB 2010/1	50 000	331 000	341 920	0.06%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	10000	200 000	211 085	0.04%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	5 000	100 000	105 543	0.02%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	11 820	236 400	249 503	0.05%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	31 800	1 272 000	1 342 582	0.25%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	50 000	3 000 000	3 169 170	0.59%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TF	30 000	1 800 000	1 828 405	0.34%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-2 CA TV	10 000	600 000	610 159	0.11%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	10 000	800 000	846 062	0.16%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	3 900	156 000	167 813	0.03%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	30 000	1 200 000	1 216 754	0.23%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	50 000	1 250 000	1 276 926	0.24%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	30 000	1 050 000	1 068 558	0.20%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	11 000	880 000	943 408	0.18%
	Obligations de L'ETAT		281 347 000	290 104 158	53.93%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	35 000	3 500 000	3 624 213	0.67%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	410 000	41 000 000	42 455 062	7.89%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	350 000	35 000 000	36 973 118	6.87%
TNUWXR58DVH5	EMPRUNT NATIONAL T1 2024 CB TF	70 000	7 000 000	7 482 643	1.39%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	390 000	39 000 000	39 962 841	7.43%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	200 000	20 000 000	20 807 430	3.87%
TN0OU20VQYS5	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	300 000	30 000 000	31 318 529	5.82%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	23 195 191	4.31%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 071 078	1.31%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	1 470	147 000	150 223	0.03%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	230 000	23 000 000	23 504 336	4.37%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	200 000	20 000 000	20 477 437	3.81%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TF	34 200	3 420 000	3 498 602	0.65%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2023 CB TV	22 800	2 280 000	2 332 022	0.43%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	160 000	16 000 000	16 145 043	3.00%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	110 000	11 000 000	11 106 390	2.06%
	Bons du trésor assimilables		26 578 116	29 297 553	5.45%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6.30%	2 500	2 300 000	2 489 793	0.46%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	1 650	1 550 175	1 687 657	0.31%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	850	798 575	869 715	0.16%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	1 350	1 268 325	1 380 802	0.26%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	999	938 561	1 022 177	0.19%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	400	375 800	409 146	0.08%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6.60%	750	704 625	767 391	0.14%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	600	557 034	617 121	0.11%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	900	835 550	925 659	0.17%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	15	13 926	15 430	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	965	895 896	992 397	0.18%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	10	9 284	10 287	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	937	869 901	963 686	0.18%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	7	6 499	7 200	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	973	903 323	1 000 610	0.19%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	930	863 402	956 413	0.18%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 163	1 079 717	1 196 065	0.22%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	5	4 642	5 143	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	5	4 642	5 143	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	5	4 642	5 143	0.00%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	993	921 891	1 021 212	0.19%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	970	900 538	997 554	0.19%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	10 043	9 323 813	10 348 529	1.92%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1159	1 076 003	1 191 870	0.22%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	400	371 356	411 412	0.08%
	Titres d'OPCVM		3 753 342	3 986 962	0.74%
TNBIC10E13Y6	FCP SMART CASH PLUS	50	501 827	1 512 304	0.28%
TN0001900752	MCP SAFE FUND	3 465	500 041	532 927	0.10%
TNGUV3GCXU41	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	5 300	504 359	765 559	0.14%
TN0007150014	SICAV BH OBLIGATAIRE	7 164	747 048	637 208	0.12%
	SICAV ENTREPRISE	13687	1 500 068	538 963	0.10%
	TOTAL		385 892 468	398 887 852	74.15%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				73.71%

* Voir note 6

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille – titres », sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2023	423 447 699	14 024 945	2 412 706	438 145 351	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations des sociétés	2 960 000			2 960 000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	0			0	
Emprunt national	7 106 988			7 106 988	
Titres d'OPCVM	14 648 370			14 648 370	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités et cessions des obligations des sociétés	-18 555 036			-18 555 036	344
Annuités et cessions des bons du trésor assimilables (BTA)	-15 006 371			-15 006 371	983 629
Annuités et cessions d'emprunt national	-345 040			-345 040	6 492
Cession de titres d'OPCVM	-28 364 142			-28 364 142	658 859
* Variation des plus ou moins-values latentes			-791 684	-791 684	
* Variations des intérêts courus		-910 584		-910 584	
Soldes au 31 décembre 2024	385 892 468	13 114 361	1 621 022	398 887 852	1 649 323
BTCT					0
Total des plus ou moins-values réalisées					1 649 323

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 141 045 356 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif net
	Dépôts à vue	9 187 178	9 216 288	1.71%
	TS AB SIEGE1 81 101 108500	1 911 360	1 921 924	0.36%
	TS ABP I 01 101 112699	7 275 817	7 294 365	1.36%
	Dépôts à terme	30 308 000	30 410 652	5.65%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 01/11/2024, 12/02/2025	5 000	5 060	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 02/10/2024, 12/02/2025	244 000	248 375	0.05%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 02/12/2024, 04/03/2025	5 525 000	5 557 660	1.03%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 03/12/2024, 17/03/2025	4 000	4 023	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 05/11/2024, 12/02/2025	24 000	24 270	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 05/12/2024, 17/03/2025	22 000	22 117	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 06/12/2024, 17/03/2025	10 000	10 051	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 09/10/2024, 12/02/2025	7 000	7 116	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 11/11/2024, 12/02/2025	151 000	152 517	0.03%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 11/12/2024, 17/03/2025	504 000	506 085	0.09%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 13/11/2024, 13/02/2025	1 008 000	1 017 732	0.19%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 13/12/2024, 17/03/2025	4 000	4 015	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 18/12/2024, 21/03/2025	500 000	501 379	0.09%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 21/11/2024, 21/02/2025	1 006 000	1 014 127	0.19%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 22/10/2024, 22/01/2025	1 505 000	1 526 055	0.28%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 23/12/2024, 25/03/2025	6 173 000	6 183 947	1.15%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 25/11/2024, 25/02/2025	510 000	513 718	0.10%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 25/12/2024, 27/03/2025	1 018 000	1 019 404	0.19%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 26/11/2024, 17/03/2025	5 000	5 035	0.00%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 26/12/2024, 07/04/2025	508 000	508 601	0.09%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 30/12/2024, 10/04/2025	10 575 000	10 579 167	1.97%
	CAT TS BIATCAFF, 8.9900, 31/12/2024, 10/04/2025	1 000 000	1 000 197	0.19%
	Certificats de dépôt	50 500 000	50 333 707	9.36%
TNCI974Y5E18	BNA-->CD2MD.07/06/24-12/02/25-10.57%	2 000 000	1 981 619	0.37%
TNT76IOQOY42	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD5MD.26/12/24-15/01/25-9.99%	5 000 000	4 984 546	0.93%
TN7QUDNTWP71	BIAT-->CD2MD.23/12/24-02/01/25-8.99%	2 000 000	1 999 601	0.37%
TN96RV9W8J77	AMEN BANK-->CD2MD.31/12/24-31/01/25-8.99%	2 000 000	1 988 105	0.37%
TNXR91Q5LO27	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD1MD.23/12/24-02/01/25-9.99%	1 000 000	999 779	0.19%
TNESWXOZBSA0	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD5MD.30/12/24-09/01/25-9.99%	5 000 000	4 991 145	0.93%
TNK5HGGEGBT4	BNA-->CD3.5MD.21/06/24-07/01/25-10.57%	3 500 000	3 495 341	0.65%

TNXIH0CQTL22	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD3MD.27/12/24-06/01/25-9.99%	3 000 000	2 996 679	0.56%
TNLFUW2TSTF7	BNA-->CD3MD.08/05/24-23/01/25-10.57%	3 000 000	2 985 597	0.56%
TNWTX3DAE0S9	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD1.5MD.24/12/24-03/01/25-9.49%	1 500 000	1 499 369	0.28%
TNH6BJ7HBT52	BNA-->CD4MD.29/05/24-14/01/25-10.57%	4 000 000	3 988 558	0.74%
TNDNERKAH548	BIAT-->CD2MD.26/12/24-15/01/25-8.99%	2 000 000	1 994 434	0.37%
TN21IKXTHYV5	BNA-->CD3MD.21/05/24-06/01/25-10.57%	3 000 000	2 996 700	0.56%
TNWGISTRM2O8	BIAT-->CD4.5MD.25/12/24-14/01/25-8.99%	4 500 000	4 488 371	0.83%
TN5BLL41J291	BNA-->CD4MD.24/05/24-18/02/25-10.57%	4 000 000	3 958 214	0.74%
TNLT46EXN995	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD5MD.25/12/24-14/01/25-9.99%	5 000 000	4 985 650	0.93%
	Créances sur opérations de pensions livrées	51 001 167	51 084 710	9.50%
PPL -1,000M92J231224 250325 8,990%,BIAT9460EMP NAT2		1 000 022	1 002 269	0.19%
PPL -1,501M140J071124 270325 8,990%,BIAT1531BTA09/		1 500 781	1 521 393	0.28%
PPL -10,000M13J241224 060125 8,990%,BIAT94574EMPNA		10 000 009	10 019 986	1.86%
PPL -11,000M14J271224 100125 8,990%,BIAT103845EMP N		11 000 087	11 013 822	2.05%
PPL -3,000M16J311224 160125 8,990%,BIAT28288EMPTNA		3 000 094	3 000 843	0.56%
PPL -4,000M20J311224 200125 8,990%,BIAT37717EMP NAT		4 000 089	4 001 088	0.74%
PPL -6,000M14J251224 080125 8,990%,BIAT56730EMP NAT		6 000 006	6 010 494	1.12%
PPL -7,000M14J301224 130125 8,990%,BIAT66014EMPNA2		7 000 025	7 003 521	1.30%
PPL -7,500M14J261224 090125 8,990%,BIAT70828EMP NAT		7 500 055	7 511 292	1.40%
	TOTAL	140 996 344	141 045 356	26.22%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			26.06%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 1 257 889 dinars contre un solde néant au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Ventes titres à encaisser	816	0
Obligations "SERVICOM", échéances impayées		78
en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	78 696	696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	-78 696	-78 696
Créance sur souscription	1 257 073	0
Total	1 257 889	0

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT. L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa

participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce, à concurrence respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV.

Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité.

En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2024 à 466 156 dinars contre 500 171 dinars au 31/12/2023 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs Asset Management au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2024 et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Montant HT	460 856	494 485
TVA	87 563	93 952
Total TTC	548 419	588 437
Retenue à la source	82 263	88 266
Net à payer	466 156	500 171

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 2 786 956 dinars contre 827 544 dinars au 31/12/2023, et se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Redevance CMF	46 083	49 445
Retenues à la source sur commissions	136 555	146 831
TCL à payer	8 303	8 656
Achats titres à payer	7 655	622 102
Dette sur souscription/rachat	2 587 852	0
Autres	509	510
Total	2 786 956	827 544

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 02/01/2024

Montant	544 990 925
Nombre de titres	4 954 467
Nombre d'actionnaires	10 146

Souscriptions réalisées

Montant	307 028 779
Nombre de titres émis	2 791 959
Nombre d'actionnaires nouveaux	1 184

Rachats effectués

Montant	-374 411 865
Nombre de titres rachetés	-3 404 533
Nombre d'actionnaires sortants	-1 342

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-791 684
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 649 323
Régularisation des sommes non distribuables	-78 961
Résultats antérieurs incorporés au capital	32 400 272
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-4 005 994

Capital au 01/01/2025

Montant	506 780 799
Nombre de titres	4 341 893
Nombre d'actionnaires	9 988

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élève à 28 977 951 dinars au 31/12/2024, contre 30 467 569 dinars au 2023, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- Intérêts	6 474 538	6 987 215
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	22 455 471	23 283 687
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs		
Revenus des titres OPCVM		
- Dividendes	47 941	196 667
Total	28 977 951	30 467 569

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 12 338 144 dinars, contre 13 935 875 dinars au 2023 et représente le montant des intérêts courus au titre 2024 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension qui se détaille ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts des certificats de dépôt	4 360 633	4 359 758
Intérêts des dépôts à vue	137 299	274 142
Intérêts des dépôts à terme	1 712 623	2 629 145
Revenus des prises en pension	6 127 588	6 672 830
Total	12 338 144	13 935 875

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à 6 745 184 dinars, contre 7 458 786 dinars au 2023 et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs Asset Management au titre de l'année 2024.

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du Gestionnaire	1 686 296	1 864 697
Rémunération du Distributeur	5 058 888	5 594 089
Total	6 745 184	7 458 786

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2024 à 748 624 dinars, contre 742 782 dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Redevance CMF	566 787	626 750
TCL	103 465	112 003
Autres	78 372	4 029
Total	748 624	742 782

Note 14 : Autres informations

<u>Données par action:</u>	2024	2023	2022	2021	2020
Revenus des placements	9,52	8,962	7,210	12,182	10,99
Intérêts des mises en pension	0	0	0	-0,03	-0,678
Charges de gestion des placements	-1,55	-1,505	-1,377	-2,542	-2
Revenus nets des placements	7,96	7,457	5,834	9,61	8,311
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	-0,172	-0,150	-0,149	-0,257	-0,199
Résultat d'exploitation (1)	7,790	7,307	5,685	9,353	8,112
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,614	-0,768	-0,419	-0,429	1,291
Sommes distribuables de l'exercice	7,176	6,540	5,266	8,924	9,403
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,182	-0,224	-0,655	0,532	0,458
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,380	0,429	0,804	0,504	0,295
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,198	0,205	0,148	1,036	0,754
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,987	7,513	5,833	10,389	8,866
Résultat non distribuable de l'exercice	0,198	0,205	0,148	1,036	0,754
Régularisation du résultat non distribuable	-0,018	-0,020	0,419	-0,038	0,103
Sommes non distribuables de l'exercice	0,179	0,185	0,567	0,998	0,857
Valeur liquidative	123,895	116,540	109,815	208,817	198,895

Ratios de gestion des placements	2024	2023	2022	2021	2020
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	-1,19%	-1,19%	-1,19%	1,19%	1,19%
Autres charges / actif net moyen	-0,13%	-0,12%	-0,13%	0,12%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,50%	5,17%	4,55%	4,38%	4,83%
Actif net moyen	566 812 691	626 759 351	698 278 618	677 827 837	559 373 168

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV ». La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire.

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération de 0.75% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISIE SICAV

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **541 191 445** dinars, un actif net de **537 938 333** dinars et un bénéfice de la période de **34 679 926** dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers annuels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société « TUNISIE SICAV » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société « TUNISIE SICAV », conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » qu'il incombe d'évaluer la capacité de « TUNISIE SICAV » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire de « TUNISIE SICAV » a l'intention de liquider « TUNISIE SICAV » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de la Société « TUNISIE SICAV » de surveiller le processus d'information financière de « TUNISIE SICAV ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons

à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne.

Tunis, le 31 Mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2024

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2024.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2024

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 :

1. En vertu de la convention de gestion (commerciale, administrative, comptable et financière) conclue avec la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, la « TUNISIE SICAV » supporte une commission de gestion annuelle de 0,25% hors taxes de son actif net calculée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu. Au titre de l'exercice 2024.

Les frais de gestion se sont élevés à 1 686 296 DT.

2. En vertu des conventions de distribution signées avec « TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK », ces deux établissements assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV ». La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est prise en charge par le gestionnaire. En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération annuelle de 0,75 % hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les frais de distribution au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 5 058 888 DT.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2024 totalisent un montant brut de 6.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU